

DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 rue de la Croix St-Claude  
02490 MAISSEMY  
<https://www.mairie-maissemy.fr>



Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

Maissemy, le 05 octobre 2023

**Objet : Convocation du Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Jeudi 12 octobre 2023 à 18h00**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Délibération : Proposition d'embauche Mme Lemaitre Valérie en CDD à partir du 01/12/2023, 3h00 par semaine le vendredi matin de 9h00 à 12h00
- Délibération : Proposition d'un bail de chasse à titre gracieux pour M. Rémy Santin
- Information de la Décision Modificative fongibilité n° 1
- Délibération : **DONS** à la mairie :  
2 frigos (Mme Michaut)  
1 élément bas (Mme Dubois)  
1 élément avec tiroir blanc (Mme Fatoux)
- Délibération : Achat de chocolats pour M. et Mme Villoing, donateurs des plans du domaine de Vadancourt
- Délibération : Proposition de carte cadeau pour Madame Vanhulle Véronique
- Délibération : Proposition de préparation anniversaire 100 ans de Mme Trépart Jacqueline (née Carlier) le 23/01/1924
- Délibération : Demande de subvention par l'espace scolaire Condorcet pour projet « Pologne : Cracovie / Auschwitz
- Présentation SISSAD par Mme Dubois
- Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Régine MICHAUT  
Maire de MAISSEMY



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aisne  
Arrondissement de Saint-Quentin  
Commune de Maissemy



## COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à dix-huit heures, les participants du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Madame le Maire, adressée le 05/10/2023, conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Régine MICHAUT, Maire

**Présents :** Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Roselyne DECROIX, Marie-Ange SARDINI, Viviane FATOUX, Karine POURPLANCHE

**Mandat de procuration :** Gaëtan HOUSSIN à Catherine DUBOIS

**Absents :** Hubert DELALIEU, Freddy LAMOUREUX

Nombre de Conseillers en exercice	9
Participants présents	6
Absents ayant donné mandat de procuration	1
Absents	2
Votants	7

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine DUBOIS est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h14 : chacun ayant reçu par mail le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2023, les Elus et les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu et apposent leur signature sur le registre.

Madame le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ✓ Délibération pour candidature au programme « Villages d'Avenir »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

### **DELIBERATION : PROPOSITION D'EMBAUCHE Mme LEMAITRE VALERIE EN CDD A PARTIR DU 01/12/2023 :**

Mme MICHAUT confirme qu'il serait plus avantageux financièrement d'embaucher Madame Valérie LEMAITRE qui travaille déjà pour la commune au travers de l'Association AVES depuis de nombreuses années.

Avec l'AVES, son contrat est de 3h par semaine le vendredi matin pour un coût annuel sur 2023 de 2.823,00 € (avec la cotisation annuelle).

Si la commune l'embauche, son contrat resterait identique (3h par semaine le vendredi de 9h00 à 12h00) avec un coût annuel sur la base du SMIC de 2.129,00 € (avec les charges).

L'économie pour la commune serait donc de 694,00 €.

A l'unanimité des membres présents : Mme LEMAITRE sait ce qu'elle a à faire, elle est toujours disponible et arrangeante.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'embauche à l'unanimité (7 voix pour).

#### **DELIBERATION : PROPOSITION D'UN BAIL DE CHASSE A TITRE GRACIEUX POUR M. SANTIN REMY :**

Madame le Maire explique qu'il y a une parcelle sur la commune de Holnon qui appartient à la commune de Maissemy. Cette parcelle n'a jamais connu d'entretien depuis au moins 2014 et fait parfois l'objet de dépôts sauvages, dégradations et intrusions. En 2022, la commune de Maissemy a été obligée d'intervenir en catastrophe suite à un arbre qui était tombé sur la parcelle voisine cultivée. Le bail de chasse proposé ce soir a été fait en partenariat avec la Communauté de Communes. Madame le Maire précise qu'il n'y a aucun lien avec Monsieur SANTIN Rémy qui pourrait s'apparenter à du conflit d'intérêt.

Madame le Maire donne lecture du bail de chasse.

A l'unanimité des membres présents : ce bail est parfaitement rédigé et comporte toutes les conditions nécessaires.

Madame le Maire précise que la chasse ne se fera **que** pendant l'ouverture de la chasse et Monsieur SANTIN connaît les limites de cette parcelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de ce bail de chasse (7 voix pour).

#### **INFORMATION DE LA DECISION MODIFICATIVE FONGIBILITE N°1 :**

Madame DUCROT Sylvie, secrétaire de mairie, explique qu'au Conseil Municipal du budget 2023, il a été voté l'application de la fongibilité des crédits qui est possible suite au passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57.

Pour rappel, cette procédure simplifie les éventuelles modifications à faire au budget en cours d'année (sous certaines conditions, notamment celle d'en informer le Conseil Municipal lors de la réunion qui suit).

Nous avons été amenés à utiliser cette fongibilité des crédits pour régulariser un montant des emprunts du Crédit Agricole (capital).

En effet, au compte 1641, nous avons prévu la somme de 7.465,00 € et le montant réel à saisir s'élève à 7.532,76 € => il manque 67,76 €.

C'est pourquoi nous faisons un :

- '- 100,00 € au 2183 (matériel informatique)
- '+ 100,00 € au 1641 (capital emprunt du CA)

Le Conseil Municipal prend note de cette utilisation de la fongibilité des crédits.

#### **DELIBERATION : DONS FAITS A LA MAIRIE**

Madame le Maire précise que ce qui est donné à la Mairie doit rester à la mairie, c'est pourquoi il est nécessaire de formaliser les dons par une délibération.

Madame le Maire énumère les différents derniers dons :

- ❖ Régine MICHAUT => 2 frigos/congélateurs  
40 flûtes à champagne
- ❖ Catherine DUBOIS => 1 élément bas dans la salle du Conseil
- ❖ Viviane FATOUX => 1 élément blanc avec tiroir dans la cuisine salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

#### **DELIBERATION : ACHAT DE CHOCOLATS**

Madame le Maire présente les plans du domaine de Vadancourt, les commente et explique comment ces plans, achetés par M. et Mme VILLOING sur une brocante, sont arrivés (à titre gratuit) à la Mairie de Maissemy.

Madame le Maire propose d'acheter des chocolats pour remercier ces donateurs.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

#### **DELIBERATION : PROPOSITION D'ACHAT D'UNE CARTE CADEAU POUR Mme VANHULLE VERONIQUE**

Madame le Maire explique que Mme VANHULLE Véronique, qui se passionne pour la généalogie et l'Etat Civil, rend service à la Mairie en s'occupant, au moins 1 fois par mois le lundi, des éventuelles demandes de recherches généalogiques et ce, de façon bénévole.

Madame le Maire propose de lui offrir une carte cadeau d'un montant de 50 € chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

#### **DELIBERATION : PROPOSITION D'ORGANISER UN GOUTER POUR LE 100<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE MADAME JACQUELINE TREPANT**

Madame le Maire souhaite organiser un goûter pour célébrer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de Madame TREPANT Jacqueline, née le 23/01/1924.

Madame le Maire précise qu'il faudra au préalable le proposer à Madame TREPANT et si elle accepte, la date retenue serait le vendredi 26 janvier 2024 à 16h00 dans la salle polyvalente et un cadeau serait acheté.

Madame Catherine DUBOIS confirme que c'est bien, que 100 ans c'est beau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

#### **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ESPACE SCOLAIRE CONDORCET POUR PROJET « POLOGNE : CRACOVIE / AUSCHWITZ »**

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de l'Espace scolaire Condorcet demandant cette subvention et demande ce que le Conseil Municipal en pense.

Madame FATOUX pense que c'est un très beau projet mais émet les objections suivantes :

- ❖ combien de jeunes de Maissemy sont à Condorcet ?
- ❖ Maissemy est une trop petite commune et n'a pas les moyens de financer ce genre de projet, il est préférable que l'argent de la commune profite aux enfants de Maissemy
- ❖ si la commune répond favorablement à cette demande, cela risque de créer un précédent et ce sera la porte ouverte à d'autres demandes
- ❖ la Mairie de Saint-Quentin a certainement plus de moyens pour subventionner cette demande.

Mesdames FATOUX et POUPLANCHE préféreraient que les élèves fassent par eux-mêmes des démarches pour récolter des fonds.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité (7 voix contre).

#### **PRESENTATION SISSAD :**

Mme DUBOIS fait :

- ❖ une présentation des différents coûts à l'année du SISSAD
- ❖ une présentation du SPASAD créé en 2019 pour les soins à domicile dont la demande est en forte hausse
- ❖ une présentation des comptes et fait circuler des tableaux pour information
- ❖ une présentation du CLIC : service de proximité gratuit destiné à soutenir les personnes et les accompagner en cas de perte d'autonomie
- ❖ une présentation des différentes créations ou modifications de postes
- ❖ une présentation des investissements.

Madame DUBOIS précise que :

- ✎ pour 650 bénéficiaires il y a 200 auxiliaires et que 60 repas par jour sont distribués (coût du repas 7,75 €)

- ❖ Maissemy est une commune adhérente (coût = 0,30 € x nb d'habitants de la commune), actuellement, personne de Maissemy n'est pris en charge par le SISSAD.

Madame le Maire remercie Madame DUBOIS pour toutes ces informations.

#### **DELIBERATION : CANDIDATURE AU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »**

Monsieur le Préfet lance un appel à candidature pour intégrer le dispositif « Villages d'Avenir ».

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet sur ce sujet.

Madame le Maire résume que ce programme serait :

- ❖ pour faire partie d'un regroupement de 2 à 8 communes de moins de 3.500 habitants
- ❖ pour avoir plus de poids lors de nos différentes demandes
- ❖ pour réussir plus facilement à faire aboutir nos projets
- ❖ pour s'entraider entre communes.

Madame SARDINI pense que si les petites communes se regroupent, il finira par n'y avoir plus qu'un seul et unique maire pour plusieurs communes.

Madame FATOUX remarque que le dernier paragraphe stipule que ce n'est que pour les gros projets.

Madame DUBOIS s'inquiète d'un possible « englobement » de notre commune par une autre commune (Holnon) et comprend que ce groupement devra également défendre les projets des autres communes.

Madame le Maire précise que pour le moment, ce n'est qu'un projet de Monsieur le Préfet mais que réponse doit être donnée avant le 15/10/2023.

En conclusion : le projet nous plaît, l'idée semble louable et attirante ; mais il reste des précisions à avoir :

- ❖ comment cela sera-t-il mis en action et en application ?
- ❖ est-ce que cela sera vraiment réalisable sans perte d'autonomie ni perte d'identité de chaque commune ?

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe que nous devons renouveler la commission de contrôle des listes électorales pour 2024 à 2026.

Madame le Maire précise les noms des personnes qui ont accepté de remplir ce rôle :

Titulaires : VANHULLE Véronique  
SANTIN Rémy  
FOURNIER Patrick

Suppléants : MAIRESSE Sébastien  
SARDINI Marei-Ange  
SAPO Horace

Madame le Maire rappelle les règles de réunion de ces commissions.

Madame le Maire informe que les travaux de mise aux normes de l'électricité dans la maison louée par Madame SARDINI et Monsieur DAMOUR commenceront dans une dizaine de jour.

Fin de la séance à 19h32.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 13 octobre 2023  
Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-23**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION PROPOSITION D'EMBAUCHE Mme LEMAITRE VALERIE EN CDD A PARTIR DU 01/12/2023**

Mme MICHAUT confirme qu'il serait plus avantageux financièrement d'embaucher Madame Valérie LEMAITRE qui travaille déjà pour la commune au travers de l'Association AVES depuis de nombreuses années.

Avec l'AVES, son contrat est de 3h par semaine le vendredi matin pour un coût annuel sur 2023 de 2.823,00 € (avec la cotisation annuelle).

Si la commune l'embauche, son contrat resterait identique (3h par semaine le vendredi de 9h00 à 12h00) avec un coût annuel sur la base du SMIC de 2.129,00 € (avec les charges).

L'économie pour la commune serait donc de 694,00 €.

A l'unanimité des membres présents : Mme LEMAITRE sait ce qu'elle a à faire, elle est toujours disponible et arrangeante.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition d'embauche à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-24**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09  
Présents : 06  
Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY  
Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe  
Madame Roselyne DECROIX  
Madame Marie Ange SARDINI  
Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU  
Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : PROPOSITION D'UN BAIL DE CHASSE A TITRE GRACIEUX POUR M. SANTIN REMY :**

Madame le Maire explique qu'il y a une parcelle sur la commune de Holnon qui appartient à la commune de Maissemy. Cette parcelle n'a jamais connu d'entretien depuis au moins 2014 et fait parfois l'objet de dépôts sauvages, dégradations et intrusions. En 2022, la commune de Maissemy a été obligée d'intervenir en catastrophe suite à un arbre qui était tombé sur la parcelle voisine cultivée.

Le bail de chasse proposé ce soir a été fait en partenariat avec la Communauté de Communes. Madame le Maire précise qu'il n'y a aucun lien avec Monsieur SANTIN Rémy qui pourrait s'apparenter à du conflit d'intérêt.

Madame le Maire donne lecture du bail de chasse.



A l'unanimité des membres présents : ce bail est parfaitement rédigé et comporte toutes les conditions nécessaires.

Madame le Maire précise que la chasse ne se fera **que** pendant l'ouverture de la chasse et Monsieur SANTIN connaît les limites de cette parcelle.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de ce bail de chasse (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-25**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : DONS FAITS A LA MAIRIE**

Madame le Maire précise que ce qui est donné à la Mairie doit rester à la mairie, c'est pourquoi il est nécessaire de formaliser les dons par une délibération.

Madame le Maire énumère les différents derniers dons :

- ❖ Régine MICHAUT => 2 frigos/congérateurs
- ❖ Catherine DUBOIS => 40 flûtes à champagne
- ❖ Viviane FATOUX => 1 élément bas dans la salle du Conseil
- ❖ Viviane FATOUX => 1 élément blanc avec tiroir dans la cuisine salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-26**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : ACHAT DE CHOCOLATS**

Madame le Maire présente les plans du domaine de Vadancourt, les commente et explique comment ces plans, achetés par M. et Mme VILLOING sur une brocante, sont arrivés (à titre gratuit) à la Mairie de Maissemy.

Madame le Maire propose d'acheter des chocolats pour remercier ces donateurs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-27**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : PROPOSITION D'ACHAT D'UNE CARTE CADEAU POUR Mme VANHULLE  
VERONIQUE**

Madame le Maire explique que Mme VANHULLE Véronique, qui se passionne pour la généalogie et l'Etat Civil, rend service à la Mairie en s'occupant, au moins 1 fois par mois le lundi, des éventuelles demandes de recherches généalogiques et ce, de façon bénévole. Madame le Maire propose de lui offrir une carte cadeau d'un montant de 50 € chaque année.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-28**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : PROPOSITION D'ORGANISER UN GOUTER POUR LE 100<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE  
DE MADAME JACQUELINE TREPANT**

Madame le Maire souhaite organiser un goûter pour célébrer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de Madame TREPANT Jacqueline, née le 23/01/1924.

Madame le Maire précise qu'il faudra au préalable le proposer à Madame TREPANT et si elle accepte, la date retenue serait le vendredi 26 janvier 2024 à 16h00 dans la salle polyvalente et un cadeau serait acheté.

Madame Catherine DUBOIS confirme que c'est bien, que 100 ans c'est beau.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2023-29

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

### **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ESPACE SCOLAIRE CONDORCET POUR PROJET « POLOGNE : CRACOVIE / AUSCHWITZ »**

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de l'Espace scolaire Condorcet demandant cette subvention et demande ce que le Conseil Municipal en pense.

Madame FATOUX pense que c'est un très beau projet mais émet les objections suivantes :

- ❖ combien de jeunes de Maissemy sont à Condorcet ?
- ❖ Maissemy est une trop petite commune et n'a pas les moyens de financer ce genre de projet, il est préférable que l'argent de la commune profite aux enfants de Maissemy
- ❖ si la commune répond favorablement à cette demande, cela risque de créer un précédent et ce sera la porte ouverte à d'autres demandes
- ❖ la Mairie de Saint-Quentin a certainement plus de moyens pour subventionner cette demande.

Mesdames FATOUX et POUPLANCHE préféreraient que les élèves fassent par eux-mêmes des démarches pour récolter des fonds.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité (7 voix contre).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT



DEPARTEMENT DE L' AISNE  
CANTON SAINT-QUENTIN 1  
COMMUNE DE MAISSEMY  
1 Rue de la Croix Saint-Claude  
02490 MAISSEMY



MAIRIE DE MAISSEMY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2023-30**

L'an deux mil vingt trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle polyvalente, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : 06

Pouvoir : 01

**Etaient présents :**

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1<sup>ère</sup> adjointe

Madame Catherine DUBOIS, 2<sup>ème</sup> adjointe

Madame Roselyne DECROIX

Madame Marie Ange SARDINI

Madame Karine POURPLANCHE

**Pouvoir :**

Monsieur Gaëtan HOUSSIN à Madame Catherine DUBOIS

**Étaient absents :**

Monsieur Hubert DELALIEU

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION : CANDIDATURE AU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »**

Monsieur le Préfet lance un appel à candidature pour intégrer le dispositif « Villages d'Avenir ».

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de Monsieur le Préfet sur ce sujet.

Madame le Maire résume que ce programme serait :

- ❖ pour faire partie d'un regroupement de 2 à 8 communes de moins de 3.500 habitants
- ❖ pour avoir plus de poids lors de nos différentes demandes
- ❖ pour réussir plus facilement à faire aboutir nos projets
- ❖ pour s'entraider entre communes.

Madame SARDINI pense que si les petites communes se regroupent, il finira par n'y avoir plus qu'un seul et unique maire pour plusieurs communes.

Madame FATOUX remarque que le dernier paragraphe stipule que ce n'est que pour les gros projets.



Madame DUBOIS s'inquiète d'un possible « englobement » de notre commune par une autre commune (Holnon) et comprend que ce groupement devra également défendre les projets des autres communes.

Madame le Maire précise que pour le moment, ce n'est qu'un projet de Monsieur le Préfet mais que réponse doit être donnée avant le 15/10/2023.

En conclusion : le projet nous plait, l'idée semble louable et attirante ; mais il reste des précisions à avoir :

- ❖ comment cela sera-t-il mis en action et en application ?
- ❖ est-ce que cela sera vraiment réalisable sans perte d'autonomie ni perte d'identité de chaque commune ?

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (7 voix pour).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
Régine MICHAUT

